

ÉVALUATION DE DEPART PERMIS A2

DUREE : 55 MIN ENVIRON SUR SUPPORT NUMERIQUE

L'Art de la Formation à la Sécurité Routière

L'ÉVALUATION DE DEPART, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis A2 (Art. R. 245-2 du Code de la Route).
Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

COMMENT EVALUER LE VOLUME D'HEURES PREVISIONNEL ?

L'élève est installé sur un poste informatique pendant 55 minutes environ. L'écran interactif accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation).

Les réponses de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire.

Tout au long des exercices, l'élève obtient ou perd des points en fonction des critères que nous détaillerons ci-après :

1. LISTE DES CRITÈRES :

Expérience/Connaissance du véhicule :

Le questionnaire de début permet d'évaluer l'expérience de conduite et le niveau de connaissance du véhicule de l'élève.

Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité :

Les questions posées vont permettre d'en savoir plus sur les attentes de l'élève, le regard qu'il porte sur la conduite.

POUR LES PROCHAINS CRITERES : Sa prestation sera notée

- « F » faible
- « S » satisfaisante
- « B » bien.

Chaque lettre donne ou enlève des points.

Habilités :

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe. Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite.

Compréhension et mémoires :

Ce critère permet d'évaluer l'aptitude de l'élève à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

Perception :

Percevoir est essentiel pour anticiper. La perception de l'environnement de l'élève est évaluée par 4 situations spécifiques :

Trajectoire/ Observation / Orientation / regard fixe ou mobile

Emotivité :

Lorsqu'on est en situation d'évaluation, on peut ressentir une certaine tension et/ou du stress.

La séance se termine donc par deux questions d'autoévaluation concernant l'état dans lequel se sentait l'élève lors de la réalisation de l'évaluation.

A l'issue de l'évaluation le nombre total de point nous donnera l'estimation d'heure pratique grâce à la grille ci-dessous.

ÉVALUATION DE DEPART PERMIS A2

L'Art de la Formation à la Sécurité Routière

L'élève reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester a minima dans le cadre légal des 12 heures minimum obligatoires en plateau et 8 heures en plateau.

Tableau simplifié pour la proposition d'un volume de formation catégorie A2

Nombre de points	Nombre d'heures	Nombre de points	Nombre d'heures
>24	20	-6	35
23	21	-7	36
22	21	-8	36
21	22	-9	37
20	22	-10	37
19	23	-11	38
18	23	-12	38
17	24	-13	39
16	24	-14	39
15	25	-15	40
14	25	-16	40
13	26	-17	41
12	26	-18	41
11	27	-19	42
10	27	-20	42
9	28	-21	43
8	28	-22	43
Nombre de points	Nombre d'heures	Nombre de points	Nombre d'heures
7	29	-23	44
6	29	-24	44
5	30	-25	45
4	30	-26	45
3	31	-27	46
2	31	-28	46

ÉVALUATION DE DEPART PERMIS A2

L'Art de la Formation à la Sécurité Routière

1	32	-29	47
0	32	-30	47
-1	33	-31	48
-2	33	-32	48
-3	34	-33	49
-4	34	-34	49
-5	35	-35	50

